

- 15 mai **Date limite d'adhésion à la mensualisation du 2ème acompte d'impôt sur le revenu**  
Date limite d'adhésion à la mensualisation du 2ème acompte d'impôt sur le revenu. En adhérant à la mensualisation avec paiement du 2ème acompte. Le 1er prélèvement intervient le 15 du mois suivant votre adhésion. Vous recevrez un échéancier de chaque mensualité. Il tiendra compte du montant payé en février 2009 (1er acompte)
- 15 mai **Retenue à la source - Prélèvement libératoire**  
- dépôt de la déclaration de retenue à la source sur les revenus des obligations et autres titres d'emprunt négociables (revenu 2753) - dépôt de la déclaration de revenus de capitaux mobiliers - prélèvement libératoire et retenue à la source relative (revenu 2777)
- 15 mai **Retenue à la source - Prélèvement libératoire**  
- dépôt de la déclaration simplifiée de revenus de capitaux mobiliers - prélèvement libératoire et prélèvements sociaux distribués et/ou intérêts de comptes courants ou comptes bloqués d'associés au cours du mois d'avril 2009 (déclaration n° 2777)
- 15 mai **Sociétés soumises à l'IS**  
Date limite de paiement du solde de l'IS et de la contribution sociale de 3,3%, à l'aide du relevé de solde n° 2572, si vous n'avez pas encore payé.
- 15 mai **Taxe sur les conventions d'assurances**  
Dépôt de la déclaration n°2787 et paiement au service des impôts des entreprises de la taxe due au titre des primes émises au cours du mois d'avril 2009. Les montants dus supérieurs à 1500 € doivent être payés par un virement.
- 15 mai **Taxe sur les salaires**  
Date limite de paiement à votre service des impôts des entreprises de la taxe concernant les salaires payés en avril (recensement provisionnel n°2501).
- 20 mai **Entreprises individuelles soumises à l'impôt sur le revenu : BIC et BNC**  
**Report exceptionnel** de la date limite de dépôt de la déclaration de résultats et ses annexes de l'année 2008 pour les revenus dans la catégorie des bénéfices industriels et commerciaux (2031) et des bénéfices non commerciaux (2035).  
**Cette date s'applique au dépôt papier comme à la transmission dématérialisée (procédure T.D.F.C.)**
- 29 mai **Acompte de Taxe professionnelle : date limite d'adhésion au prélèvement**  
Si vous adhérez auprès de votre Centre Prélèvement Service (CPS) ou de votre trésorerie, vous avez jusqu'à cette date de votre taxe professionnelle avec effet dès l'acompte provisionnel. Le prélèvement sur votre compte bancaire aura lieu également pour le solde (15 décembre). Si vous adhérez par internet, vous avez jusqu'au 15 juin minuit.
- 29 mai **TVA - franchise en base**  
Date limite d'option pour le paiement de la TVA à partir du mois de mai 2009 pour les entreprises bénéficiant de la franchise en base.